

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contribution climat-énergie Question écrite n° 95683

Texte de la question

Mme Paola Zanetti alerte Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur les conséquences sociales de la mise en place d'une taxe carbone sur les producteurs d'électricité à énergie fossile. Le Président de la République a annoncé lors de sa conférence sur le climat son intention d'instaurer en France et de manière unilatérale un prix plancher du CO2 dans le but de réduire le recours au charbon dans les centrales thermiques. Une telle mesure impacterait directement l'avenir de la centrale Émile Huchet de Saint-Avold dont les tranches fonctionnent au charbon et au gaz. En fixant un prix plancher à 30 euros uniquement en France, le marché d'approvisionnement d'Europe de l'Ouest se détournerait des productions d'énergie fossile françaises dont UNIPER à Saint-Avold, pour se tourner principalement vers l'approvisionnement en Allemagne qui compte encore de nombreuses centrales à charbon. Elle lui demande de bien vouloir préciser ses intentions et le calendrier de cette mesure.

Données clés

Auteur : Mme Paola Zanetti

Circonscription: Moselle (7e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 95683 Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 10 mai 2016, page 3934